

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT-POIX

-=-=-=-

Séance du 28 mars 2024

-=-=-=-

Nombre de membres en exercice :	10	Date de la convocation :	22 mars 2024
Nombre de membres présents :	10	Date de l'affichage :	22 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la Présidence de M. BEUCHER Clément, Maire.

Etaient présents : M. BEUCHER Clément, Maire, M. GÉGU Christel, Adjoint, Mme RAUX Bernadette, M. HERIVEAU Ludovic, M. LEMERCIER Jérôme, M. CHALUMEAU Miguel, M. BATARD Franck, Mme BASTARD Virginie, M. LOINSARD Loïc et M. GARNIER Jérôme

Secrétaire de séance : Mme BASTARD Virginie

FINANCES

❖ N°2024/08 - Vote des comptes administratifs 2023 (Commune, Lotissement, Photovoltaïque)

Le Conseil Municipal, VOTE les comptes administratifs 2023 (Commune, Lotissement de la Loge et Photovoltaïque) à l'unanimité (M. Le Maire s'étant retiré pour le vote).

COMMUNE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	305 585.82 €	346 590.38 €	59 384.81 €	42 362.86 €
Résultat de l'exercice 2023		+ 41 004.56 €	- 17 021.95 €	
Reports 2022		+ 98 259.64 €		+ 44 691.64 €
Résultats de clôture 2023	305 585.82 €	444 850.02 €	59 384.81 €	87 054.50 €
Résultats Définitifs De clôture 2023	Excédent de clôture 2023	+ 139 264.20 €	Excédent de Clôture 2023	+ 27 669.69 €

LOTISSEMENT Loge	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	1.98 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat de l'exercice 2023	- 1.98 €			0.00 €
Reports 2022		1.98 €		
Résultats de clôture 2023	1 98 €	1.98 €	0.00 €	0.00 €
Résultats définitifs de clôture 2023	Résultat de Clôture 2023	0.00 €	Résultat de clôture 2023	0.00 €

PHOTOVOLTAÏQUE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	6 658.25 €	4 859.68 €	4 191.78 €	2 658.25 €
Résultat de l'exercice 2023	- 1 798.57 €		- 1 533.53 €	
Reports 2022		+ 6 082.76 €		+ 2 631.64 €
Résultats de clôture 2023	6 658.25 €	10 942.44 €	4 191.78 €	5 289.89 €
Résultats définitifs de clôture 2023	Excédent de Clôture 2023	+ 4 284.19 €	Excédent de clôture 2023	+ 1 098.11 €

❖ **N°2024/09 - Approbation des comptes de gestion 2023**

Le Conseil Municipal DÉCLARE à l'unanimité (M. le Maire s'étant retiré pour le vote) que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

❖ **Reprise et affectation des résultats de l'exercice 2023 au budget primitif 2024**

⇒ **N° 2024/10 - Budget Communal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DONNE SON ACCORD à la reprise des résultats 2023 au budget primitif 2024, et DÉCIDE leur affectation comme suit :

Fonctionnement :

- excédent de fonctionnement (002) : 124 264.20 €

Investissement :

- excédent d'investissement (001) : 27 669.69 €
- réserve (1068) : 15 000.00 €

⇒ **N° 2024/11 - Budget Photovoltaïque**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DONNE SON ACCORD à la reprise des résultats 2023 au budget primitif 2024, et DÉCIDE leur affectation comme suit :

Fonctionnement :

- excédent de fonctionnement (002) : 4 284.19 €

Investissement :

- excédent d'investissement (001) : 1 098.11 €

❖ **N° 2024/12 - Taux d'imposition des taxes directes locales 2024**

M. le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition 2024 :

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Taux 2024	Produit fiscal attendu 2024
Taxe foncière bâtie (TFB)	177 872	187 700	45.66%	85 704
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	64 079	66 500	42.81%	28 468
Taxe d'habitation (TH)	28 560	24 900	19.05%	4 744
➤ Résidences secondaires et assimilées		19 700		3 753
➤ Logements vacants soumis à THLV		5 200		991
TOTAL				118 917

Le Conseil DÉCIDE de FIXER les taux d'imposition pour l'année 2024, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 45,66 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,81 %
- Taxe d'habitation : 19,05 %

❖ **N° 2024/13 - Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Cuillé**

M. le Maire présente la liste des enfants domiciliés à St-Poix, scolarisés à l'école publique Jacques-Yves Cousteau au cours de l'année scolaire 2023-2024 et le tableau des frais de fonctionnement :

	Nb élèves	Forfait maternel	Forfait élémentaire	Fournitures scolaires	TOTAL
Maternelle - PS	1	1 315.00 €		53.17 €	1 368.17 €
Elémentaire - CP	1		414.00 €	53.17 €	467.17 €
Elémentaire – CE2	1		414.00 €	53.17 €	467.17 €
Montant de la participation due par la commune de résidence					2 302.51 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de verser à la Commune de Cuillé, la somme de 2 302.51 € pour la prise en charge des frais de fonctionnement de l'école publique pour trois élèves Paternais qui y sont scolarisés.

❖ **Ecole : Agenda d'accessibilité programmée**

M. le Maire explique que pour terminer l'aménagement de la rampe d'accès, l'agent technique communal a eu besoin de fournitures complémentaires auprès de la société DOINEAU (madrier en pin, lisse, vis...). Le Conseil Municipal émet un accord de principe à cette dépense supplémentaire.

❖ **Litige c/ SARL LA PARQUETERIE : entretien du parquet de la salle des fêtes**

M. Christel GÉGU, Adjoint, présente le rapport d'expertise du cabinet SARETEC rendu le 21 mars 2024 et interroge les élus pour connaître leur avis sur l'entretien futur du parquet de la salle :

- un nettoyage à la monobrosse avec métallisant effectué par la société LA PARQUETERIE pour la somme de 1 888.87 € déduction des 10m² déjà nettoyés ?
- l'achat d'une monobrosse et du produit par la Commune pour un nettoyage par l'agent technique ?
- la location du matériel, l'achat du produit et de disques pour la machine ?
- la répercussion du coût annuel d'entretien du parquet dans les tarifs de location de la salle ?
- l'interdiction d'utilisation de certains « produits de fêtes » comme des fumigènes

Il est proposé de faire faire le premier nettoyage du parquet par l'entreprise, les autres « pistes » seront étudiées ultérieurement.

❖ **Restes à recouvrer**

Le dossier d'impayés de loyers est en cours de consolidation, la dette de cantine s'élève à 1 500 €.

❖ **Budgets Primitifs 2024**

⇒ **Présentation synthétique des budgets**

M. le Maire précise que quelques modifications ont été réalisées au budget communal :

- la pompe hydraulique du tracteur agricole est tombée en panne : + 1 900 € TTC environ
- l'aménagement de l'ex-entrée de TERRENA, au 49 rue de Bretagne, pour faciliter les demi-tours des cars scolaires (surface de 400 m²) pourrait entraîner des frais de bornage et d'acte supplémentaire : + 1 500 € TTC environ.
- Les frais de publicité pour la carte communale : + 1 000 €

⇒ **N° 2024/14 - Vote des Budgets Primitifs 2024 (Commune et Photovoltaïque)**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VOTE les budgets primitifs 2024 comme suit :

COMMUNE :

- Fonctionnement :	447 600.00 €	
- Investissement :		
Dépenses :	170 823.60 €	
Recettes :	219 451.34 €	<i>section votée en suréquilibre</i>

PHOTOVOLTAÏQUE :

- Exploitation :	8 960.00 €
- Investissement :	7 298.11 €

URBANISME

❖ **Révision de la carte communale**

Lors de sa 1^{ère} permanence, le commissaire-enquêteur, a rencontré un administré qui souhaiterait reclasser la zone agricole (zone N) sur laquelle il projette d'aménager une plateforme de vente de copeaux de bois et autres débris végétaux en zone économique (zone E).

❖ **Aménagement de la Forge**

⇒ Villages d'avenir

Lors de la réunion du 14 mars, les points suivants ont été revus :

- la superficie du site de la Forge
- le classement en zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager dans la carte
- les conséquences des zones humides (au nord de la parcelle et au nord du cimetière) sur le projet
- le coût de la viabilisation surestimé par Méduane Habitat
- la labellisation en tant « qu'écoquartier »
- le positionnement du projet sur le fonds friche

Une rencontre est organisée avec Méduane Habitat le 11 avril prochain puis avec l'ensemble des acteurs du projet dans le courant du mois de juin.

⇒ Estimation de la maison et du terrain

L'agence SORIN IMMOBILIER de Cossé-le-Vivien a estimé la maison d'habitation avec un terrain de 750 à 800m² entre 35 000 € et 40 000 € net Vendeur.

Le Conseil émet un accord de principe à la vente de l'ensemble immobilier au prix de 40 000 €.

BÂTIMENTS

❖ **Rénovation de l'Eglise**

M. le Maire précise que l'entreprise HAMON (Méral) a terminé ses travaux relatifs à la pose d'une porte-fenêtre à deux vantaux, le vitrage et l'installation de l'échelle de meunier. L'intervention de l'entreprise de maçonnerie MEIGNAN est programmée prochainement.

❖ **Salle des fêtes : dommages électriques**

M. Christel GÉGU, Adjoint, fait savoir qu'à l'issue de la première représentation théâtrale, samedi soir 16 mars, le disjoncteur général situé dans le local électrique de la partie haute a grillé consécutivement à un défaut de phase. Une odeur de brûlé s'est répandue dans les salles. Le disjoncteur a été remplacé dans la nuit par ENEDIS.

Les dommages électriques sont les suivants :

- à la salle : 3 radiateurs et l'amplificateur Wifi de la salle du haut sont hors service, dans la grande

salle la VMC a grillé, le capteur de présence (lumière LED) du hall d'accueil ne fonctionne plus, 2 panneaux LED suspendus sont grillés

- à la mairie : le modem Internet a grillé
- à la bibliothèque : la box a également grillé

Une déclaration de sinistre sera déposée auprès de GROUPAMA.

COMMERCE MULTISERVICES

Un couple de Loiron est intéressé pour reprendre le commerce, bar et épicerie mais sans la restauration ou restauration exceptionnelle. Le garage a été vidé et nettoyé par l'agent communal.

VIE ASSOCIATIVE

❖ Comité des Fêtes

M. Franck BATARD, Conseiller municipal, membre du Comité des fêtes, fait part du projet de sortie au Domaine de la Bourbansais (château, jardin potager, zoo, déjeuner au restaurant) le dimanche 6 octobre 2024. Le transport en autocar est assuré par RGO Voyages, un minimum de 40 personnes dans le car est demandé. Les habitants de St-Poix bénéficient d'un tarif préférentiel. Les inscriptions sont à déposer avant le 15 juin 2024.

M. Franck BATARD précise qu'une vingtaine d'enfants était présente à la chasse aux œufs organisée à la Loge le 24 mars 2024.

❖ Journée de la Saint Paterne 2024

M. Christel GÉGU, Adjoint, précise que le délai d'inscription est fixé au plus tard le 6 avril. La prochaine réunion est fixée le lundi 8 avril.

❖ AMAC : Festival des Mouillotins

M. Christel GÉGU expose le dossier de présentation et de sécurité de l'organisation du festival :

- une affluence maximale de 1499 personnes par soir attendue
- un agent SSIAP2 est missionné pour assurer la sécurité incendie pendant le festival
- le site sera gardé du 21 au 27 mai par une société privée
- les horaires : vendredi 24 mai de 19h à 3h45 et samedi 25 mai de 17h30 à 3h45
- l'entrée est payante : 12 € pour les deux soirées
- implantations :
 - > 2 parkings publics gratuits pour les festivaliers et les familles (route de Méral et La Forge)
 - > 1 parking artistes rue du Cormier
 - > 1 camping public route de Méral
 - > accès concert : entrée entre la mairie et la salle
 - > espace festival : 2 scènes, 1 zone bar, 1 zone restauration, village artiste à la salle
- circulation :
 - > circulation interdite sauf organisateurs, bénévoles du croisement de la route de Laubrières jusqu'au chemin du Pallouis
 - > circulation à sens unique de St-Poix à Méral
 - > circulation libre (route de Laubrières, Livré-la-Touche, Le Pertre et Montjean
 - > déviations entre « le rendez-vous des chasseurs » de Cuillé et la route de Le Pertre et entre les routes de Méral et Montjean

❖ Label « Terre de Jeux 2024 »

Mme Bernadette RAUX, Conseillère municipale, référente du label « Terre de Jeux 2024 » reprend l'ordre du jour de la réunion qui se tenait à Congrier le 20 mars 2024 :

- réunion avec les associations le mardi 16 avril
- réunion de présentation du relais de la flamme et de la journée d'animations le 17 avril
- parade du 29 mai entre le Musée TATIN et la plaine sportive de Cossé-le-Vivien
- création de totems aux couleurs des anneaux olympiques, en bois de palette avec indication de la distance en km qui sépare le village d'une ville ayant accueilli les jeux olympiques

- port du drapeau de St-Poix par un enfant de l'école : appel à volontaires puis tirage au sort
- semaine Olympique et Paralympique du 2 au 6 avril 2024

PERSONNEL COMMUNAL

❖ N° 2024/15 - Protection Sociale Complémentaire (PSC) – Conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents – Mandat Centre de Gestion (CDG)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 15 mars 2024
DÉCIDE DE

- Donner mandat au CDG de la Mayenne, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
- Donner mandat au CDG de la Mayenne pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON (CCPC)

- ⇒ Voirie : l'entreprise 2 LTP a curé le fossé du chemin de Moranté, elle va repasser.
- ⇒ Livret référent santé : charte des Aînés mise en place pour repérer les besoins et les attentes des séniors dans la Commune.
- ⇒ Argent de poche 2024 : le dispositif est reconduit du 8 au 12 juillet 2024
- ⇒ Plan Paysage : la CCPC a lancé une étude pour mieux connaître le territoire et les paysages qui le composent et fondent son identité.
- ⇒ Service Animation Jeunesse : opération « c'est qui le patron ? » du 22 au 26 avril 2024
- ⇒ Collecte des déchets à destination des professionnels : multiplication des contrôles et des refus
- ⇒ Logement intercommunal : procédure d'abandon de logement déclenchée
- ⇒ Mud Day : le service Animation Jeunesse souhaite organiser le vendredi 12 juillet 2024, au terrain de football une course d'obstacles avec de la boue à destination des jeunes du Pays de Craon. Les besoins matériels sont les suivants : une tonne à eau (eau de pluie), 20 grands roundballers, 20 bottes de paille, foin ou autre, 50 pneus voiture, 10 pneus tracteurs, l'accès aux vestiaires, 20 barrières métalliques et 3 barnums, la création d'une fosse (pour la boue) de 8 m x 3 m x 0.5 m. Le Conseil émet un accord de principe à la réalisation de cette journée d'animation sportive et ludique.
- ⇒ Compte-rendu du Conseil communautaire du 18 mars 2024 : chaque conseiller a été destinataire

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Remboursement de dommages électriques

Les dommages occasionnés au moteur et à l'émetteur de l'écran de projection ainsi qu'au moteur d'un ventilateur seront remboursés à hauteur de 541.39 € (vétusté déduite – 40%).

➤ Cimetière

Une demi-journée a été consacrée au nettoyage des grandes allées du cimetière avant Pâques.

➤ Informations sociales

M. le Maire porte à la connaissance des élus le nom d'une famille Paternaise orientée vers la Banque alimentaire de Cossé-le-Vivien pour bénéficier d'une aide alimentaire.

➤ Qualité de la nourriture servie au restaurant scolaire

En 2023 : 24% de produits bio et 43% de produits durables et de qualité (hors bio).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H08.